



vzw AIB-VINÇOTTE BELGIUM asbl

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A, Reyerslaan 80 • 1030 Brussels

Safety, quality and environmental services

- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11 Code PC Rési.
AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: Meuris
N° de TVA: 670 471 243
ou n° de la carte d'identité:
Distributeur: met
RAPPORT n°: C15 PO 271 2006
Membre n°:
Installation: Nom: Alchim
Adresse: 17 rue Louchammerie 1500 Ty
Apprt 3
Date de visite: 26/10/06
Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Nom, Prénom: idam
Adresse:
Demandeur: Meuris

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE art. 86 87 88 95 RGPT

Installation conçue pour la tension de 2030 V, AC, Protection branchement: NP A Type: mono 40A
Description du branchement: 3câbles Type câble: Section: x mm²
Alimentation tableau principal: 4 x 16 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 8
Type de prise de terre: piquet Résistance de dispersion: 13 Ohms Isolement général: 20 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport
Table with 3 columns and 4 rows for installation details.

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):
mécant

Le différentiel général était - a été - plombé
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 6/2010 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.
Conclusion: LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS. L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le
Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 1 copie - 1 impl.
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature
2971 Berthe